

# Demande de remboursement des droits d'inscription

(Boursier, apprenti ...)

<b>Cursus Suivi :</b> <input type="checkbox"/> Cycle ingénieur <input type="checkbox"/> Accelerated Track <input type="checkbox"/> FreeMoov <input type="checkbox"/> MSc <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> MS	<b>Année universitaire :</b> <b>20__ / 20__</b>
<b>Préciser</b>	
N° d'étudiant (figurant sur la carte) : _____ Nom de famille : _____ Prénom : _____ Nom d'usage : _____ Date de naissance : _____ / _____ / _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____ Mail (obligatoire) : _____	
<p style="text-align: center;"><b>Motif de la demande (à remplir par l'étudiant) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Boursier sur critères sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Boursier CSC Scholarship China Concil</p> <p><input type="checkbox"/> Boursier étranger du gouvernement français</p> <p><input type="checkbox"/> Pupille / enfant militaires</p> <p><input type="checkbox"/> Apprenti sous contrat d'apprentissage / de professionnalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Anomalie administrative - <i>précisez :</i>          _____</p> <p><input type="checkbox"/> Démission de mon inscription administrative avant le 30/09</p>	<p style="text-align: center;"><b>Partie réservée à l'administration</b></p> <p><b>Avis sur la demande :</b>          Favorable <input type="checkbox"/>      Défavorable <input type="checkbox"/></p> <p><b>Mode de paiement :</b>  <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> PAYBOX <input type="checkbox"/> PAYBOX en 3 fois <input type="checkbox"/> Espèces  <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> CB</p> <p>Montant du versement ..... €</p> <p>Dossier reçu le :</p> <p>Signature Chef SGAE</p>
<p><b>Je demande le remboursement des droits d'inscription</b></p> <p>Nom du titulaire du compte sur lequel sera effectué le remboursement :</p> <p>Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir dont la liste ci-après et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.</p> <p>Fait à Paris le : _____</p> <p style="text-align: right;">Signature de l'étudiant :  <small>Même si le destinataire du paiement n'est pas l'étudiant</small></p>	

**Formulaire à envoyer ou déposer en fonction de votre campus**

**GIF SUR YVETTE**

CentraleSupélec SGAE – 3 rue Joliot Curie 91190 Gif sur Yvette  
[sgae@centralesupelec.fr](mailto:sgae@centralesupelec.fr) objet du mail : **demande de remboursement**  
Bureau du SGAE Bat Eiffel 2ème étage bureau EE.209

**RENNES**

CentraleSupélec à l'attention de Mme PIEDNOIR  
Avenue de la Boulaie C.S. 47601 F-35576 Cesson-Sévigné Cedex  
[sgaerennes@centralesupelec.fr](mailto:sgaerennes@centralesupelec.fr) objet du mail : **demande de remboursement**

**METZ**

CentraleSupélec à l'attention de Mme Bertolo  
Metz Technopôle 2 rue Édouard Belin F-57070 Metz  
[sgaemetz@metz.supelec.fr](mailto:sgaemetz@metz.supelec.fr) objet du mail : **demande de remboursement**

## Liste des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

---

1. Photocopie de pièce d'identité de l'étudiant + photocopie de la carte étudiante si en possession de l'étudiant
2. Photocopie de la quittance des droits acquittés (à télécharger sur GEODE)
3. Relevé d'identité bancaire. Le **numéro IBAN** doit impérativement figurer sur le RIB ainsi que le nom, prénom et adresse du titulaire du compte. *Veillez noter que le remboursement ne peut pas être effectué sur un compte de Livret A.*
4. Selon la situation :
  - Boursier sur critères sociaux :
    - photocopie RECTO-VERSO de la décision d'attribution de bourse de l'année universitaire concernée
    - La mention " conditionnelle ou définitive" est présente au verso de la notification.
  - Boursier du gouvernement français, étranger et CSC :
    - Photocopie de la décision d'attribution de bourse
  - Pupille :
    - Photocopie du justificatif
  - Apprenti sous contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation :
    - Photocopie du contrat d'apprentissage / contrat de professionnalisation
  - Démission avant le 30/09
    - Copie du mail ou du courrier envoyé à l'établissement

## Cadres réservés à l'administration

Traitement

Remboursement :

Accepté

Refusé

motif : .....

Signature du chef du SGAE

### Montant du remboursement

Montant des Droits d'inscription :

Retenue pour frais de gestion :

Total à rembourser :

Date :

Signature du directeur des Affaires Financières

**La notification de décision de remboursement vous sera notifiée par mail**

**Rappel des conditions de remboursement :** Les droits d'inscription et frais de formation perçus en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par CentraleSupélec sont définitivement acquis à l'établissement. L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention (article D612-4 Code de l'éducation).

Les étudiants peuvent, en raison d'un changement de situation entre leur inscription administrative et le début des enseignements, demander le remboursement des droits d'inscription et frais de formation

Le remboursement des droits peut être accordé sur présentation de tous les justificatifs utiles à l'examen de la demande :

- aux étudiants bénéficiaires d'une bourse accordée par l'Etat et aux étudiants pupille de la Nation ou protection code de la défense qui n'ont pu justifier de leur situation lors de leur inscription
- aux étudiants changeant de statut du fait de l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le cadre d'une formation proposée par l'établissement
- aux étudiants changeant de statut du fait de l'obtention d'un financement de la part d'un organisme tiers
- aux étudiants souffrant d'une affection grave ou de longue durée susceptible de les empêcher de suivre normalement leur cursus au cours de l'année considérée
- aux ayants droits d'un étudiant décédé

**Tout étudiant renonçant à son inscription à un diplôme après la rentrée, peut obtenir de plein droit le remboursement des droits et frais d'inscription dont il s'est acquitté s'il en fait la demande avant le 30 septembre. Une retenue pour « frais de gestion » de 23€ sera appliquée.**